



Administration générale des
DOUANES et ACCISES

MESURES ANTIDUMPING

Selon la décision 2011/876/UE de la Commission du 19 décembre 2011 (Journal officiel UE n° L 343 du 23 décembre 2011), la liste des parties exemptées, suspendues, levées et rejetées se rapportant au droit antidumping définitif sur certaines parties de bicyclettes (codes marchandises 8714 9110 19, 8714 9130 19, 8714 9300 19, 8714 9420 99, 8714 9490 19, 8714 9630 90, 8714 9910 90, 8714 9950 90 et 8714 9990 19) originaires de la République populaire de Chine est modifiée (voir les codes additionnels Taric en question dans le tableau de mesures TARBEL/TARWEB).

- Les parties suivantes sont exemptées :

Nom	Pays	Date d'effet	Code additionnel Taric
Blue Factory Team S.L.	Espagne	16.7.2010	A 984
CODE X Sp. z o.o.	Pologne	22.1.2010	A 966
JETLANE SAS (initialement JET'LEAN SAS)	France	18.2.2010	A 968
Kwasny&Diekhöner GmbH	Allemagne	5.7.2011	A 993
Maxtec Ltd.	Bulgarie	15.10.2010	A 991
Metelli di Staffoni Mario & C.S.A.S.	Italie	13.4.2010	A 979
Müller GmbH	Autriche	30.3.2010	A 978 (initialement A 977)
Unicykel AB	Suède	11.1.2010	A 967

Pour la firme suivante, la suspension est levée et le droit antidumping définitif (48,5%) est dû à partir de la date d'entrée en vigueur :

Nom	Pays	Date d'effet	Code additionnel Taric
Bikeworks AC GmbH	Allemagne	11.6.2010	A 980

Liste des parties pour lesquelles l'exemption doit être levée :

Nom	Pays	Date d'effet	Code additionnel Taric
Bicicletas de Alava SL	Espagne	24.12.2011	8963
Fundador-Sociedade Importadora de Sangalhos, Lda	Portugal	24.12.2011	8244

Liste des parties dont la demande est rejetée :

Nom	Pays
Apollo Electric Bikes bv	Pays-Bas
IN CYCLES, Montagem e Comércio de Bicicletas Lda	Portugal
Kleinebenne GmbH	Allemagne
MOBIKY-TECH	France
MOVITEC SRL	Roumanie
Sun Baby Jacek Gabrus	Pologne
TORPADO SRL	Italie

Pour l'Administrateur général Douanes et Accises a.i.:
L'Auditeur général des finances,

B. LEROY